



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 07 juillet 2023

| | | |
|----------------------|-------------|--------------|
| afférents | | qui ont pris |
| au Conseil Municipal | En exercice | part à la |
| | | Délibération |
| 11 | 10 | 10 |

L'an deux mille vingt-trois et **le 07 juillet 2023, à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents: Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents : 0

Date de la Convocation : 28/06/2023

Date d'affichage : 28/06/2023

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

Création de servitudes : parcelles cadastrées section A n°139, 140, 141, 1038, 1039, 1042,1043. - DE_2023_048

Monsieur le Maire expose qu'il est opportun de régulariser l'existence de plusieurs servitudes grevant de fait, depuis des années, les parcelles cadastrées section A n° 139, 140, 141, 1038, 1039, 1042,1043.

Ainsi, Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le projet de formaliser par acte notarié, la création des servitudes ci-après :

- Une servitude au bénéfice de la Commune de Belcastel et des randonneurs/visiteurs du site du Lourdou et du Roc d'Anglars tel qu'il résulte du plan ci-joint et dont l'emprise figure en teinte rose
 - o Fonds servant : Parcelle section A numéro 141, Commune de BELCASTEL
 - o Fonds dominant : Domaine public de la Commune de BELCASTEL
- Une servitude d'implantation d'une pile et de l'escalier d'accès à la passerelle tel qu'il résulte du plan ci-joint et dont l'emprise figure en teinte verte
 - o Fonds servant : parcelle section A numéro 141, Commune de BELCASTEL
 - o Fonds dominant : Domaine public de la Commune de BELCASTEL
- Une servitude de passage de canalisation d'eau
 - o Fonds servant : parcelles section A n°139, 140, 141, 1038, 1039, 1042,1043.



Monsieur le Maire précise que l'entretien des escaliers, de la pile et de la canalisation incombera à la Commune de BELCASTEL qui devra remettre en état le fonds servant après toute intervention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés

décide :

- D'approuver la création d'une servitude de passage au bénéfice de la Commune de Belcastel et des randonneurs/visiteurs du site du Lourdou et du Roc d'Anglars tel qu'il résulte du plan ci-joint et dont l'emprise figure en teinte rose
 - o Fonds servant : Parcelle section A numéro 141, Commune de BELCASTEL
 - o Fonds dominant : Domaine public de la Commune de BELCASTEL
- D'APPROUVER la création d'une servitude d'implantation d'une pile et de l'escalier d'accès à la passerelle tel qu'il résulte du plan ci-joint et dont l'emprise figure en teinte verte
 - o Fonds servant : parcelle section A numéro 141, Commune de BELCASTEL
 - o Fonds dominant : Domaine public de la Commune de BELCASTEL
- D'APPROUVER la création d'une servitude de passage de canalisation d'eau
 - o Fonds servant : parcelles section A n°139, 140, 141, 1038, 1039, 1042,1043
 - o Fonds dominant : Domaine public de la commune de BELCASTEL
- Que l'entretien des escaliers, de la pile et de la canalisation incombera à la Commune de BELCASTEL qui devra remettre en état le fonds servant après toute intervention
- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant et toutes pièces et courriers nécessaires à la réalisation de ce dossier et de confirmer que les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Fait et délibéré à BELCASTEL, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les conseillers susnommés.

Acte dématérialisé,
Le Maire,
Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 10/07/2023
- publication en date du: 10/07/2023